



Axe I - Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS LES PLUS ÉLOIGNÉS DES MODES D'ACCUEIL

Enjeu : Favoriser des actions et des relais d'accompagnement à la première scolarité à destination des enfants et des parents en grande précarité

Descriptif de l'action : Les différents acteurs œuvrant auprès des familles ont constaté que la première rentrée à l'école maternelle est une source de préoccupation pour les familles et particulièrement pour les familles dont les enfants n'ont jamais fréquenté des structures d'accueil petite enfance.

Les inquiétudes exprimées portent principalement sur des appréhensions en lien avec la séparation, l'adaptation, la propreté de leur enfant et le développement du langage verbal, corporel, émotionnel.

Il s'agit de :

- mettre en place un espace d'écoute et d'accompagnement à la préscolarisation visant à accompagner les parents dans leur fonction parentale.
- proposer un espace ressource pour aborder et échanger autour de ces thématiques pour une meilleure préparation à la scolarisation.
- aménager des espaces ludiques pour favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants.
- prévoir une zone de motricité pour pallier au manque de parcs aménagés pour les tout-petits face au constat que le manque d'autonomie motrice reste un frein dans l'adaptation aux premiers temps scolaires.
- organiser des ateliers artistiques pour favoriser les échanges et la curiosité, à la fois chez les petits et les adultes. Ils permettront une approche de tous les langages : émotionnel, corporel, verbal.

A la demande des familles, l'espace écoute pourra leur transmettre toutes les informations nécessaires sur le parcours d'inscription scolaire, cantine et pré-scolaire.

Les projets devront poursuivre les objectifs suivants :

- Aller à la rencontre des familles qui ne fréquentent pas les lieux d'accueil petite enfance pour amorcer l'entrée à l'école maternelle de leur enfant
- Participer à l'inclusion et à la création de liens sociaux entre pairs
- Repérer et mobiliser les partenaires de la petite enfance à associer pour co-construire le projet « pour et avec » le territoire
- Poursuivre l'expérimentation menée dans les cités éducatives

Afin de pouvoir être prises en compte ces actions devront obligatoirement :

- Se dérouler sur le territoire de Marseille
- Les projets retenus devront débuter en 2024
- Prévoir des systèmes d'évaluations performants

Durée : 1 an

Contact Pierre Faure-Soulet, Responsable de Service Guichet Familles et Partenaires,
pfauresoulet@marseille.fr

Période de candidature : 8 janvier au 16 février 2024